



Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N°165 juin 2018

COLON (IAL) OSCOPIE

DE G. VOISIN ET F. MORMINO

s a m e d i
9 juin 2018 | 18H00

AU CENTRE CULTUREL «LE SABLON»
PLACE E CARNIÈRES, 36 - 7141 MORLANWELZ



Dimanche 24 juin à 12h30
Repas d'avant vacances
Avec l'ensemble florès
« *Rêver, rire et chanter
avec Offenbach* »

Info Page 10



Dans ce numéro

Samedi 9 juin à 18h au Sablon : Théâtre « COLON(IAL)OSCOPIE » Un moment théâtral à ne pas rater!	P. 3
Jeudi 7 juin - 20 h : Ciné-débat « BACCALAUREAT » de Christian Mungiu	P. 4
Pas de « Les Lundis du Préau » en juin mais un repas d'avant vacances le 24 juin	P.6
Nouvelles dispositions pour les élections 2018	P.6
Echo de la conférence « Osez affronter ses blessures »	P.7
Voyage à la Maison de la Laïcité de Colfontaine	P.8
Dimanche 24 juin à 12h30 : Repas d'avant vacances avec <i>l'ensemble Florès</i>	P.10
Après l'assemblée du 7 mai	P.12
Echo de « Les Lundis du Préau » du 14 mai	P.13
Parrainage Laïque	P.14
Jeudis 7 et 21 juin : atelier d'art floral	P.15
Lundis 4 et 18 juin : atelier d'aquarelle	P.15
Les jouets : entre sexisme et consumérisme	P.16
Large consensus pour sortir l'IVG du Code pénal	P.18
Lundi 23 juillet : « Les vacances des Lundis du Préau » 12h30 – repas Paella 14h15 – animation de vacances	P.20

Bureau - Sophie Bultot : 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2018 - RAPPEL

La cotisation annuelle reste fixée à **12 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez la renouveler par versement au
compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2018

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans votre entité.**

Un moment théâtral à ne pas rater !



Samedi 9 juin à 18 heures **au Sablon**

La Maison de la Laïcité présente
en partenariat avec le Centre Culturel Le Sablon

COLON(IAL)OSCOPIE

de et avec Geneviève Voisin

par la compagnie « AH MON AMOUR ! »

Un duo clownesque, drôle et grinçant dans un spectacle incisif et désopilant abordant notre rapport ambigu à notre passé colonial...

Véritable rencontre artistique et humaine, Geneviève Voisin et Justine Verschuere Buch forment un duo de clowns traditionnel blanc/auguste, impétueux et désopilant, tant sur le plan du jeu que dans l'aspect musical.

Accompagnée à l'accordéon par sa jeune fille Paola – personnage candide et maladroit, Fabiola de Potter Dardois propose donc au public venu assister à la conférence un bref récital de chansons « exotiques et



coloniales ». Racisme ordinaire, situations sarcastiques, les tensions entre le Nord et le Sud s'incarnent avec humour dans le rapport mère/fille. Dévoilant ainsi la violence physique et morale de notre passé colonial, ce récital satirique laisse progressivement place à un règlement de comptes familial... et national.

Entrée : 5 €

Vente des billets et réservation à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Ce spectacle est programmé grâce à la Fédération des Maisons de la Laïcité -
Education permanente



PRIX DE LA MISE EN SCÈNE
FESTIVAL DE CANNES

BACCALAURÉAT

ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR
CRISTIAN MUNGIU

JEUDI
07
juin
20h

P.A.F : 4 €

Une boisson offerte après le débat
Article 27

info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit pour
les habitants de Morlanwelz :
064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Exempt de timbre - manifestation culturelle

Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1er, 16a
7140 Morlanwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture, Tourisme -
secteur Education permanente et Jeunesse.

CINÉ-DÉBAT

Le cinéma des résistances

Judi 7 juin 2018 à 20 heures

BACCALAUREAT

un film de Cristian Mungiu

(France 2016)



Romeo, médecin dans une petite ville de Transylvanie, a tout mis en œuvre pour que sa fille, Eliza, soit acceptée dans une université anglaise. Il ne reste plus à la jeune fille, très bonne élève, qu'une formalité qui ne devrait pas poser de problème : obtenir son baccalauréat. Mais Eliza se fait agresser et le précieux sésame semble brutalement hors de portée. Avec lui, c'est toute la vie de Romeo qui est remise en question quand il oublie alors tous les principes qu'il a inculqués à sa fille, entre compromis et compromission.

Bouleversante sur les relations père-fille et passionnante sur la corruption, cette histoire contient un côté universel dans ses thématiques.

Le film suit un père de famille qui veut garantir à sa fille un avenir meilleur, libéré d'une société minée par la corruption et la pauvreté, hantée par le fantôme de la liberté et le rêve de démocratie.

Le réalisateur nous brosse un portrait sans concession de son pays, une Roumanie d'après la dictature qui reste accrochée à ses démons. Néanmoins, il nous fait ressentir un souffle d'espoir en ce qui concerne la jeunesse bien décidée à ne pas reproduire les erreurs passées.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education
permanente et Jeunesse.

Informations : **Mimie Lemoine** 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours
avant la projection au 64/44.23.26.

Pas de « Les lundis du Préau » en juin mais un repas de fin d'avant vacances !

Etant donné que notre **repas d'avant vacances** est fixé au **dimanche 24 juin à 12h30**, nous n'organiserons pas de repas le lundi 19 juin.

Les deux repas seraient trop proches.

La prestation des "Walloneùs du Sablon" et le couscous annuel seront donc organisés au "Les lundis du Préau" du 10 septembre.

Nouvelles dispositions pour les élections 2018

La commission des Pouvoirs locaux du parlement de Wallonie a fixé les nouvelles dispositions qui réguleront les élections communales et provinciales de 2018 au sud du pays.

Trois grands changements caractériseront ce scrutin, programmé le dimanche 14 octobre 2018.

Le vote électronique sera exclu en Wallonie

Cette disposition s'appliquera uniquement dans la région de langue française. Dans les communes germanophones, les électeurs pourront toujours voter électroniquement. Le gouvernement d'Eupen prend à sa charge le coût spécifique du vote électronique, les autres coûts étant assumés par la Région.

Suppression de l'effet dévolutif de la case de tête

Autre changement majeur : la suppression de l'effet dévolutif du vote en case de tête. Elle vise à réduire la portée de certains calculs stratégiques des politiques qui confectionnent les listes, afin de favoriser une expression plus directe du choix de l'électeur.

Dons d'organe

Troisième nouveauté, les élections 2018 verront les communes encourager les électeurs à s'inscrire comme donateurs d'organes.

Yvan Nicaise



Echo de la conférence du 18 avril « Oser affronter ses blessures »

Dominique Patte, déjà intervenue l'année dernière sur la question du pardon, a proposé un exposé naturel et spontané sur la thématique « *Oser affronter ses blessures* ». Peu de concepts théoriques mais une multitude d'exemples concrets et expériences vécues : c'était le point fort de cette conférence, que toutes et tous ont suivie avec grand intérêt.

Citons notamment quelques situations développées : « Je souffre de solitude et ne parviens tout bonnement pas à m'attacher à quelqu'un », « J'ai énormément de difficultés à accomplir mon métier de chef, à diriger une équipe » ou encore « Je ne parviens pas à tomber enceinte, alors qu'aucune cause médicale n'a été décelée. » ...

Derrière ces obstacles se cachent parfois des blessures à ne pas minimiser. Et lorsque Dominique parle de blessures, elles ne sont pas physiques mais bien morales, au sens d'un traumatisme psychique intense. Ce dernier peut être unique : c'est le cas d'un abandon à la naissance ou répété ; un parent rabâche à son enfant qu'il n'était pas désiré... Ces événements, souvent survenus dans l'enfance et « enfouis » laissent des traces et impactent la vie d'une personne adulte. De près ou de loin, nous avons tous connu une personne qui a vécu une expérience tragique. Peut-être même avons-nous subi personnellement un événement traumatique ?



Comment le surmonter ? Nous ne sommes pas égaux devant la peine. Quelle qu'en soit l'origine, les individus vont y répondre à leur manière et développer leurs propres moyens de défense.

Malheureusement, il ne suffit pas d'un coup de baguette magique. Prendre conscience de sa blessure est une chose, la traverser en est une autre. Le cheminement vers le bien-être est long et pour que la cicatrisation soit optimale, il faut veiller à ne pas brûler les étapes.

Les histoires poignantes racontées par la conférencière n'ont pas tardé à faire écho dans le public. Une série de questions très intéressantes ont alors été posées notamment : « *peut-on confier ses traumatismes à ses enfants ? A quel âge ? L'adolescent est-il prêt à entendre notre secret ? Une blessure peut-elle se transmettre d'une génération à une autre ?* »...

Il y a bien des tendances générales, mais chaque cas étant particulier, Dominique préfère le dire : il n'y a pas une interprétation valable pour tout le monde.

Dans tous les cas, le plus important est d'écouter ses ressentis et ses besoins.

Sophie Bultot

Voyage à la Maison de la Laïcité de Colfontaine : une belle rencontre dynamisante !



Accueillis dans leurs beaux locaux, un bon verre et un saucisson local savoureux, nous avons pu admirer la cour intérieure permettant de prendre l'air en sécurité ou de garer une trentaine de voitures, des locaux très agréables, avec bar et grande cuisine, et une magnifique céramique créée pour la Maison de Colfontaine par une artiste de la région.

C'est un homme passionné de l'histoire locale de la région, tant sociale que culturelle, qui nous a guidés à travers le parcours de vie de Vincent Van Gogh à Colfontaine, Wasmes et Cuesmes, son observation minutieuse des conditions de vie des mineurs et ouvriers agricoles, ses belles descriptions des lieux et des couleurs du ciel dans ses missives à son frère Théo. Après une agréable promenade sous le soleil nous permettant d'observer les terrils de la région, nous avons découvert Marcasse, le charbonnage où il est descendu pour se rendre compte des conditions de vie des mineurs. Ce lieu privé tente de maintenir les vestiges du passé minier et la propriétaire nous a invités à déguster l'une des bières pressées pour faire vivre ce site. Sur le chemin du retour, nous nous sommes arrêtés à la Maison du Peuple de Pâturages dont une grande salle est

encore occupée par un parti politique mais le reste nécessite de sérieuses rénovations avant de pouvoir être utilisé. Le beau triple et grand sgraffite de la façade intitulé « Le Triomphe du Travail », œuvre de Paul Cauchie, attend impatiemment d’être rénové (accord reçu juste après notre visite). Nous avons ensuite eu l’occasion de visiter le centre culturel, situé juste derrière la Maison du Peuple, qui en soutient la rénovation.



De retour à la Maison de la Laïcité de Colfontaine, nous nous sommes régalez d’un excellent repas pantagruélique, (oui, il existe de très bonnes couilles de suisses !), agrémenté de chants folkloriques, étudiantins, wallons, populaires, libre-exaministes, suivant l’inspiration, et repris en cœur par toute la grande tablée.

Nous avons découvert le bien-vivre et l’énergique belle ambiance de la Maison de la Laïcité de Colfontaine, nous partageant leurs diverses activités tant avec les enfants qu’avec les seniors et leur dynamisme. Merci à eux.

Dominique Patte





Dimanche 24 juin à 12h30

Notre Repas d'avant vacances
Avec l'ensemble Florès
« Rêver, rire et chanter avec Offenbach »



Menu

Apéritif et ses mises en bouche (offert)

Scampis en concassée de tomates

Filet de Canette Maya

Carottes et grelots

Croquettes

Trio de Fromages

Lingot au chocolat

Café



Prix du repas : 28 €

Enfants (moins de 12 ans) : 12 €

Réservations auprès de Sophie jusqu'au mercredi 20 juin inclus moyennant confirmation par paiement en nos locaux ou par versement au compte BE76 0682 1971 1895 de l'ASBL Maison de la Laïcité Morlanwelz. Mentionner «nom et nombre de personnes».

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)

« Réver, rire et chanter avec Offenbach »

Rappelons-nous le repas de gala de décembre 2013.

Chant et gastronomie font souvent bon ménage et de nombreux compositeurs vantent les plaisirs de la table dans leurs œuvres. Pensons notamment à « ah ! Quel dîner » dans « La Périchole » d'Offenbach.

Ce fut un moment de gaité et de saveur dont les participants se souviennent certainement.

Le dimanche 24 juin, nous invitons à nouveau *l'ensemble Florès*

Entre les services de notre repas du 24 juin, **l'ensemble Florès** nous interprétera, de façon scénique, des chansons extraites de diverses œuvres du grand compositeur Jacques Offenbach.

Pascale Quevauvillers



Elle débute ses études de chant à l'âge de 13 ans à l'Académie de musique de Tubize. Ensuite, à l'âge de 18 ans, elle entre au Conservatoire Royal de Mons où elle obtient des diplômes supérieurs en chant concert, chant opéra, art lyrique et musique de chambre. Très vite, elle rentre à l'Opéra-Comique de Paris et se produit sur différentes scènes de Belgique et de France, ainsi qu'en Italie.

Comédienne de formation et metteur en scène, elle participe à de nombreux projets théâtraux. Elle est depuis de nombreuses années professeure aux Académies de musique de Tubize et d'Enghien, ou elle enseigne les disciplines parlées.

Jean-Pierre Delens



Il étudie le piano dès l'âge de 7 ans, c'est au Conservatoire Royal de Bruxelles qu'il obtient, en 1986, un premier prix de piano dans la classe de Jean-Claude Vanden Eyden et deux ans plus tard un premier prix de musique de chambre. Il se perfectionne ensuite au Conservatoire Royal d'Anvers où il obtient les premiers prix d'harmonie écrite et pratique ainsi que le diplôme supérieur de piano. Apprécié pour les qualités expressives et la finesse de son jeu, il collabore régulièrement avec des chanteurs.

Professeur à l'Académie de musique de Tubize, jeunes et moins jeunes apprécient son don pour leur apprendre le plaisir de faire de la musique.

Pierre Dehon



Il suit pendant de nombreuses années des cours de déclamation et d'art dramatique à l'Académie de musique de Tubize. En 1994, il obtient la médaille du gouvernement en déclamant dans la classe de Pascale Quevauvillers.

Ayant appris l'amour du théâtre et de la scène avec Diane Quevauvillers, il participe à de nombreux projets théâtraux. Membre de la troupe du théâtre de la Dodane, il continue dans cette voie et commence à tâter de la miss en scène.

Après notre assemblée générale du 7 mai

C'est unanimement que les membres présents ont approuvé les rapports et budgets, marquant ainsi leur satisfaction sur la manière dont le Conseil d'administration travaille afin de veiller au rayonnement de la laïcité au sein de notre entité.

Election du Conseil d'administration

Deux membres du Conseil d'administration actuel étaient sortants et rééligibles : Jacques Bruart et Mimie Lemoine. Tous deux, conscients de l'importance de défendre nos valeurs, ont souhaité continuer à s'investir dans notre CA et dans la vie de notre maison.

Deux nouvelles candidatures présentées ont été acceptées avec enthousiasme par l'assemblée générale : Thierry Bonnechère et Francis Gilian.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration pour l'année 2018 est fixé comme suit:

Président : Yvan Nicaise Trésorière : Monique Piret

Secrétaire : Mimie Lemoine Secrétaire-adjoint : Thierry Lechien

Administrateurs(trices) : Luc Barbier, Thierry Bonnechère, Jacques Bruart, Freddy Clauwaerts, Francis Gilian, Jean Santerre et Annette Tilmant.

Félicitations pour leur engagement, leur dévouement et leur travail.

**Echo de « Les Lundis du Préau » du 14 mai
« Bien boire, bien manger ensemble »,
une conférence qui ne pouvait pas mieux porter son nom**



Le lundi 14 mai dernier, Michèle Folon et Serge Godeau nous ont fait le plaisir de revenir avec un sujet de conférence qui collait parfaitement avec le principe de notre rendez-vous mensuel « Les Lundis du Préau ». Repas généreusement préparé par plusieurs membres de notre Conseil d'administration et bénévoles et dégusté dans la convivialité. A tour de rôle et avec

application, les conférenciers ont souhaité nous parler de l'évolution des pratiques alimentaires et culinaires, depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui.

Nous apprenons ainsi que nos ancêtres égyptiens fabriquaient déjà de la bière et du vin et que la sauce béchamel a été inventée par un marquis du même nom ou presque, Louis de Béchameil.

Les vins fermentés interdits aux femmes, les talons de chameaux et têtes d'ânes rôties au menu, le raffinement plutôt que l'abondance, le succès des émissions culinaires ... : à chaque époque ses particularités.

Si se restaurer constitue le point d'ancrage de ces repas, il n'en demeure pas moins que la table est un lieu de rassemblement, de partage et de fraternité, des notions chères aux convives.

Cela justifie le plaisir des rencontres mensuelles des « Lundis du Préau ».



Sophie Bultot



Parrainage Laïque



Le 20 mai, nous avons eu le plaisir d'organiser, en collaboration avec les parents, le parrainage de Manoïs Abrassart, né le 31 mai 2017. Manoïs est le fils de Monsieur Cédric Abrassart et de Madame Aurélie Hody. Le parrain est Monsieur Johan Josse et la marraine Sarah Fumière. Nos vœux de bonheur accompagnent Manoïs tout le long de sa vie.



Le Parrainage Laïque Une cérémonie organisée par les Maisons de la Laïcité

Depuis la nuit des temps, toutes les civilisations, en fonction de leurs convictions ou de leurs coutumes, ont célébré les différentes étapes de la vie.

Le parrainage laïque est une étape, un premier jalon qui marque, après la naissance, le chemin que les parents, la marraine et le parrain veulent ouvrir à leur enfant. C'est le premier rituel de passage auquel suivra l'entrée dans l'adolescence puis dans la vie adulte.

Le parrainage est une promesse de soutien où les parrains et marraines s'engagent à guider l'enfant, à l'encourager à développer ses qualités humaines, à l'aider à devenir un adulte conscient, responsable et heureux.

Le parrainage laïque ne peut se concevoir que dans le respect de la liberté des choix futurs de l'enfant.

En collaboration avec le/la représentant(e) de notre maison, les parents choisiront des musiques, des textes, les interventions des personnes qui émailleront le rituel préparé pour cette cérémonie.

Si l'une ou l'autre personne de votre famille ou de votre entourage souhaite plus d'informations ou organiser cette cérémonie, invitez-les à nous contacter.

Yvan Nicaise

Jeudis 7 et 21 juin : atelier d'art floral



Nous allons vivre les deux dernières séances de cet atelier avant les vacances scolaires.

Les techniques que vous avez apprises durant les mois derniers seront certainement mises à profit pour égayer les tables des fleurs cueillies au jardin, dans les champs ou achetées sur les marchés d'été. En septembre, grâce à la Maison de la Laïcité, cette activité se poursuivra selon l'horaire actuel : de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. Entretemps, la Maison de la Laïcité vous offrira, le 22 juin, le verre de vacances. Bonnes vacances fleuries.

Marie - Christine Cuchet

Lundis 4 et 18 juin : atelier d'aquarelle



Durant la période de vacances, notre atelier sera au repos, mais cela n'empêchera nullement nos aquarellistes de continuer, chez eux, de poursuivre leurs réalisations.

Ils se feront un plaisir de les présenter, dès la rentrée, aux participants à cette agréable activité. Rappelons qu'il est toujours possible de rejoindre ce groupe qui se réunit, deux lundis par mois, de 14 à 16h30.

La participation reste fixée à 5 € par séance, papier de qualité professionnelle et café compris.

En attendant septembre, nous partagerons, le 18 juin, le drink de vacances.

Heureuses vacances pleines de couleurs.

Anne- Marie André

Les jouets : entre sexisme et consumérisme

Spontanément, les jouets se présentent à nous comme un symbole de divertissement et de naïveté. Mais Barbie et consorts sont-ils aussi innocents qu'ils y paraissent ? Les jouets ont-ils un sexe ? Et si ceux-ci façonnaient la manière d'être de nos petites têtes blondes ?

Depuis tout petits, les enfants grandissent avec des jouets. Nous gardons sans doute tous en mémoire un objet particulier qui nous évoque cette tendre époque qu'est l'enfance. Et vous, comment vous amusiez-vous ? Avec une poupée de cire, une épée de chevalier ?



Dans le passé déjà, les jouets n'avaient pas qu'une fonction ludique. Du 19^{ème} siècle jusqu'à la première moitié du 20^{ème} siècle, les jouets religieux font leur apparition. Les parents espéraient alors susciter une vocation de prêtre ou de religieuse chez leur progéniture, ce qui était bien vu à l'époque.

Le jouet était également – et l'est toujours – un rituel d'imitation permettant à l'enfant de se projeter dans le monde adulte. Les petits veulent faire comme les grands, comme papa maman. Côté garçon, il y a un penchant marqué pour les jeux de construction ou les automobiles ; côté filles, place à la machine à coudre, la cuisinière et la poupée. D'ailleurs, l'arrivée en 1959 de Barbie laisse les mamans perplexes. On passe de la poupée enfant à la poupée femme, qui devient un symbole de féminisme. Certaines mamans de l'époque sont réticentes car le jouet éloigne leur fille de leur fonction première ... la maternité. Désormais, la poupée Barbie est indépendante, sexualisée et riche.

Du rose et du bleu

Et aujourd'hui ? Ouvrons donc un catalogue de jouets. Deux univers clairement distincts apparaissent : l'un rose, l'autre bleu. Depuis les années 80-90, ce code couleur revêt un objectif purement commercial car il vise à empêcher la transmission des jouets au sein d'une même fratrie. Si la grande sœur se voit offrir des rollers roses, hors de question pour le petit frère de les récupérer. Il en réclamera forcément des neufs, d'une autre couleur. Bref, les parents achètent le double.



Le rayon rose foisonne d'appareils ménagers comme des tables à repasser ou aspirateurs et d'accessoires beauté : costumes de princesse ou kits de maquillage. Le rôle suggéré est celui de la fée du logis, bien apprêtée de préférence. Le rayon bleu véhicule au contraire l'image virile d'un héros avide d'aventure : ce sera un camion de pompier, une figurine samouraï ou un circuit de voitures.

Ces représentations, qui paraissent tellement caricaturales aujourd'hui, continuent pourtant de conditionner les enfants dans leurs choix de jouets. De cette absence de mixité résulte une tendance : les garçons en arrivent à détester les jouets qu'ils considèrent appropriés pour le sexe opposé : « Le rose, c'est pour les fillettes ! »

Et si quand bien-même un garçonnet renonçait à se plier aux normes et était tenté de demander une poupée Hello Kitty ou La Reine des Neiges pour son anniversaire, quelle serait la réaction de ses parents ? Le rôle de ces derniers n'est certainement pas à sous-estimer.

Ne serait-il pas profitable qu'on apprenne à tous les enfants que plus tard, toutes les filles auront besoin de bricoler et conduire une voiture, et les garçons de changer un linge ou préparer un repas ? La vraie vie, en somme. Il suffit d'observer le nombre de candidats masculins sans cesse en hausse dans les émissions culinaires. Si la cuisine s'est désésexualisée, pourquoi pas les jouets ?



Ces dernières années, un vent de protestations a soufflé sur le monde du jouet. Certaines marques n'ont pas hésité à délaissier le marketing rose-bleu et les stéréotypes sexistes. C'est le cas des charriots de ménage et dînettes « Tim & Lou » dont la gamme existe en vert-violet-orange et du groupe Mattel qui a récemment lancé le concept d'une Barbie présidente et d'une Barbie développeuse de jeux vidéo.

Il serait grand temps que les autres fabricants proposent des jouets qui ne soient plus en total décalage avec les efforts fournis en termes de lutte pour une égalité des sexes. En attendant, à nous de rester vigilants quant aux prochains cadeaux que nous offrirons à nos chérubins...

Sophie Bultot



Source : exposition « Jouet star » au Musée de la Vie wallonne à Liège

Large consensus pour sortir l'IVG du Code pénal

Le sondage publié le mardi 17 avril par le Centre d'Action Laïque et deMens.nu met en évidence qu'un large consensus se dégage de la population belge pour que l'avortement soit sorti du code pénal.



En effet, en Belgique, vingt-huit ans après le vote de la loi Lallemand-Michielsens, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) reste inscrite dans le Code pénal comme un délit contre « contre l'ordre des familles et la moralité publique ».

Depuis de nombreuses années, le Centre d'Action Laïque mène de nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation, Le CAL demande que l'IVG sorte enfin

du Code pénal dans lequel l'avortement est inscrit depuis 1867.

Il s'agit, non seulement de faire reconnaître cette intervention comme un acte médical mais également d'assurer le droit à l'autodétermination des femmes à décider de poursuivre ou non une grossesse.

Depuis mai 2016, six propositions de loi ont été déposées en ce sens en commission Justice du Parlement (Défi, PS, ÉCOLO-GROEN, SPa, Open VLD et PTB-PVDA) sans aboutir à une révision du code pénal.

Que pense la population belge au sujet de l'IVG ?

Ces propositions de loi sont en phase avec les aspirations d'une grande majorité de la population belge comme le confirment les résultats de ce sondage, commandité par le Centre d'Action Laïque et de Mens.nu, en collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles et l'Université d'Hasselt (échantillon pondéré de 1000 adultes résidant en Belgique).

Principaux résultats du sondage sur l'interruption volontaire de grossesse en Belgique :

- Seul un Belge sur cinq sait que l'IVG constitue toujours un délit figurant dans le Code pénal.
- Pour plus de trois Belges sur quatre, la décision finale de recourir à une interruption volontaire de grossesse doit appartenir à la femme, quel que soit l'avis de son entourage.
- Près de six personnes sur dix sont d'avis que refuser l'accès sûr et légal à l'IVG constitue une violence à l'encontre des femmes.

- Enfin, trois quarts des personnes interrogées sont d'avis que l'IVG ne doit plus être considérée comme un délit pénal et devrait plutôt être régie par une loi médicale.

Conclusion : Large consensus pour sortir l'IVG du Code pénal

Chose assez rare en Belgique pour être soulignée, les résultats ne diffèrent que légèrement entre les deux communautés linguistiques du pays. En effet, tant l'état de connaissance relative à la législation applicable en matière d'IVG que le souhait de voir sortir l'IVG du Code pénal ne varient pas entre néerlandophones et francophones, ni entre femmes et hommes.

Par contre, la différence est légèrement plus notable entre générations : les jeunes sont encore très nombreux (79%) à ignorer que l'IVG est toujours partiellement un délit. En parallèle, ils s'expriment très fortement en faveur d'une sortie de l'IVG du Code pénal (80%).

Quelle que soit l'affiliation philosophique ou religieuse déclarée, le pourcentage de répondant(e)s favorable tant à la sortie de l'IVG du Code pénal qu'à sa prise en compte via une loi médicale dépasse les 57%.

Source : CAL

Synthèse : Yvan Nicaise

La brochure reprenant l'entièreté du sondage d'opinion peut être téléchargée en pdf : [sondage-IVG-FR-avril-2018.pdf](#)

Une version papier est disponible gratuitement à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Notre nouveau site internet

www.morlanwelzlaicite.be



Lundi 23 juillet à 12h30
« Les vacances des Lundis du Préau »
Paella et animation

Pour la septième année consécutive et pour répondre aux souhaits de nos membres et sympathisants, nous organiserons un repas de vacances suivi par une animation "ambiance vacances" préparée par de "joyeux membres et administrateurs".



Les habitués en
connaissent la formule...
Alors, venez la découvrir !



A 12h30
Repas Paella

Dessert – Café
15 €

A 14h15
Animation de vacances Goûter compris : 4 €

Réservation indispensable jusqu'au mercredi 18 juillet
auprès de Sophie.
Le paiement fait office de réservation
(Compte n° BE76 0682 1971 1895).